

Date de convocation : 14 décembre 2021

Date d'envoi : 14 décembre 2021

Date d'affichage : 14 décembre 2021

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 49-2021
Du LUNDI 20 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un et le vingt du mois de décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUX Philippe, Maire.

Présents : 19 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, ROURE Christine, MOURARET Sophie, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

Absents ayant donné procuration : 4 – Marc VACHERESSE à Philippe ROUX, Sébastien MATHON à Philippe ROUX, Yves BOIRON à Patrick CORTIAL, Elisabeth MAZON à Bernadette PERRIER.

Secrétaire de séance : Dominique CADET

OBJET : Subvention association « Pétanque Fontbellonaise »

Par délibération n° 11-2021 du 22 mars dernier, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 550 € à l'association ASPTT Sud Ardèche Pétanque. Cette association a été dissoute le 1^{er} octobre 2021 et la subvention n'a pas été versée.

Une nouvelle association a été créée, dénommée « Pétanque Fontbellonaise ».

Il convient de délibérer afin d'autoriser le versement de la subvention de 550 € à la Pétanque Fontbellonaise au lieu de l'ASPTT Sud Ardèche Pétanque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 22 voix pour, 1 abstention (Jean-Paul GIMON) :

- Autorise le Maire à verser la subvention de 550 € à l'association « Pétanque Fontbellonaise ».

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
Philippe ROUX

